



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CNESERAAV – 4 DÉCEMBRE 2024**

**GROUPE DE TRAVAIL**

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE PUBLIC 2023**

# Sommaire :

- Méthodologie et périmètre des données
- 1/Emplois et effectifs
- 2/Rémunération
- 3/Organisation et temps de travail
- 4/Carrière

# Méthodologie et périmètre du rapport social unique

**Périmètre** : ensemble de la communauté de travail des 10 établissements de l'enseignement supérieur agricole public – agents titulaires et contractuels rémunérés par le MASAF (P142) et agents contractuels sur budget (ACB) des écoles

**Unité de décompte des emplois** : effectifs physiques (agents comptés sans tenir compte de leur temps travaillé), sauf pour le volet activité

- les apprentis ne sont pas comptabilisés (ni les stagiaires) ;
- les doctorants contractuels relèvent de la catégorie "CDD enseignants" ;
- les FCPR sont positionnés dans la rubrique "fonctionnaires enseignants".

**Source** : les données présentées concernent l'année 2023 et sont issues d'une enquête auprès des 10 établissements de l'enseignement supérieur agricole public

- Reprise des indicateurs présentés en 2022
- Poursuite de la fiabilisation des données par rapport à 2022
- Rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique 2024 (données 2022 et 2023)

# 1- Emplois et effectifs

**56 % d'agents titulaires**

**et 44 % d'agents contractuels**, très majoritairement sur budget établissement

➤ La part des agents contractuels continue à augmenter (39 % en 2020 et 42 % en 2021)

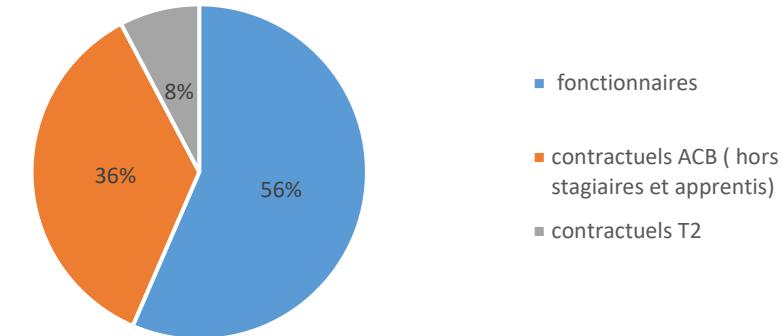
Depuis 2016, la part des contractuels augmente au sein de la fonction publique et atteint 22 % fin 2022. Par rapport à fin 2021, le nombre de contractuels a augmenté de 2,6 %.

**70 % des agents de catégorie A - 45% hors EC,  
21 % de catégorie B,  
et 9 % de catégorie C**

(tout statut confondu)

➤ La part des agents de catégorie A augmente (66 % en 2020 et 67 % en 2021)

Répartition des effectifs par statut

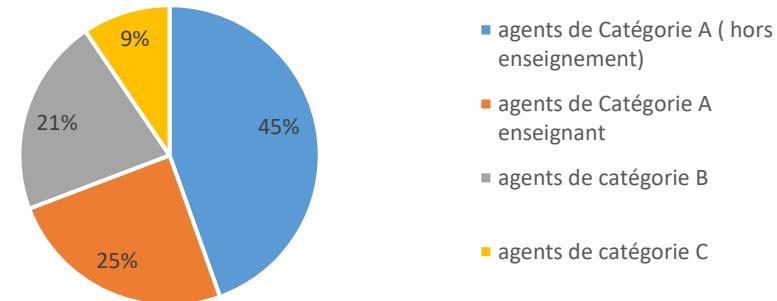


■ fonctionnaires

■ contractuels ACB (hors stagiaires et apprentis)

■ contractuels T2

Répartition des effectifs par catégorie d'emploi



■ agents de Catégorie A (hors enseignement)

■ agents de Catégorie A enseignant

■ agents de catégorie B

■ agents de catégorie C

En 2022, la fonction publique est composée de 39 % d'agents de catégorie A, de 22 % de catégorie B et de 39 % de catégorie C. La part des agents de catégorie A a augmenté de un point par rapport à 2021 et de six points depuis 2011. La part des agents de catégorie A est plus importante dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2022, 56 % - 32 % hors enseignants.

# 1- Emplois et effectifs

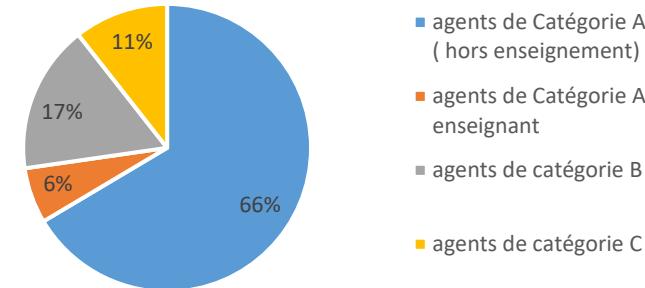
## Agents contractuels sur budget :

**72 % des ACB sont de catégorie A,  
17 % de catégorie B,  
et 11 % de catégorie C**

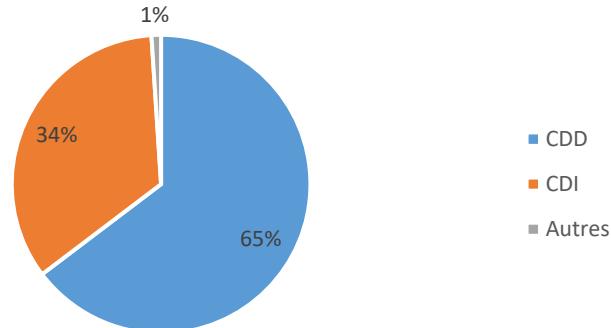
- La part des agents de catégorie A augmente : 68 % en 2021

**34% des ACB sont en CDI (stable par rapport à 2021)\***

Répartition des ACB par catégorie d'emploi



Répartition des contractuels ACB par type de contrat



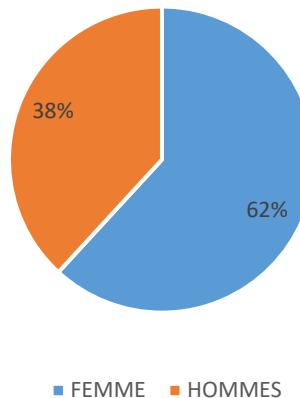
\* Dont contrats de recherche, chargés d'enseignement contractuels, résidents, doctorants et post-doctorants

# 1- Emplois et effectifs

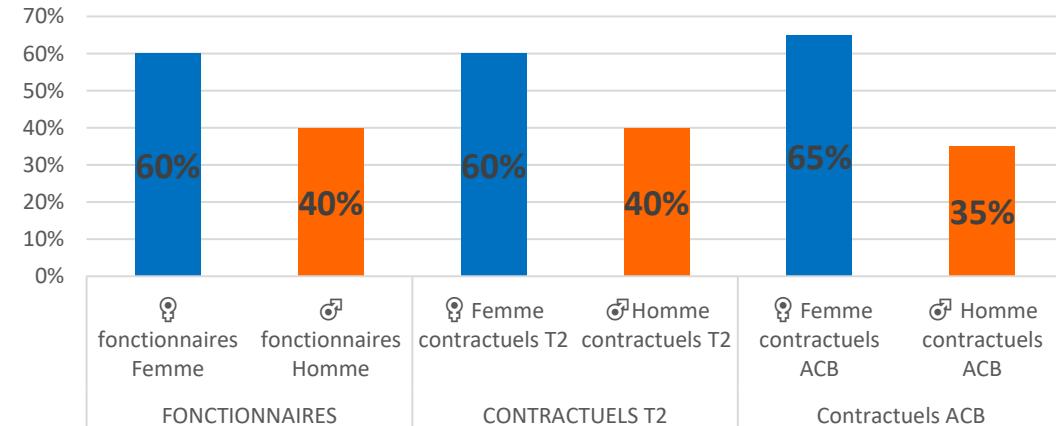
En 2023, 62 % des agents sont des **femmes**, tout statut confondu (agents MASAF et ACB)

➤ La féminisation des ESA se poursuit (60 % en 2021)

Répartition des effectifs par sexe



Répartition des effectifs par sexe et par statut

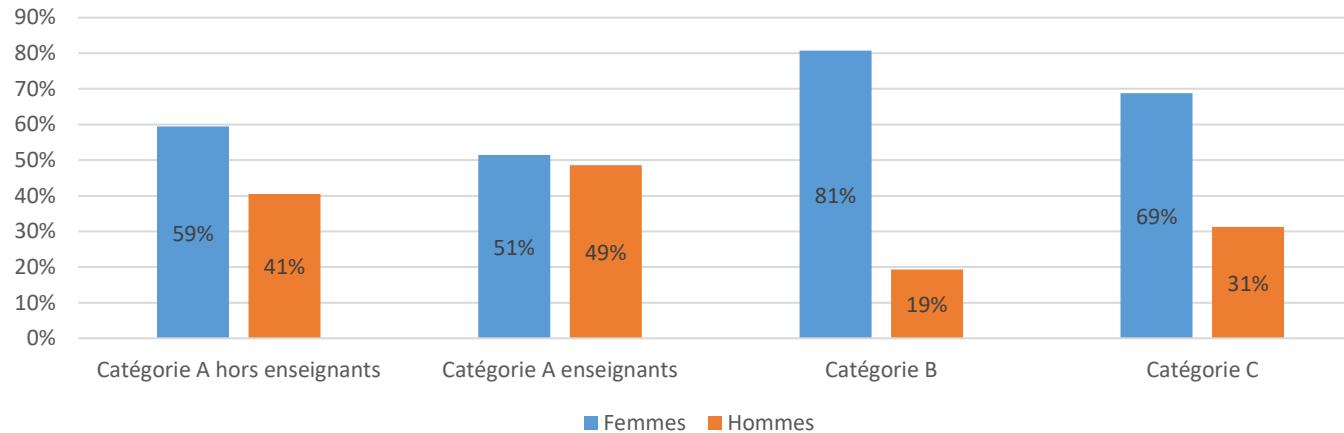


En France, fin 2022, 63 % des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes, contre 46 % des salariés du secteur privé. Entre 2011 et 2022, la part des femmes dans la fonction publique progresse de deux points. Cette progression est, entre autres, portée par les contractuels.

# 1- Emplois et effectifs

**En 2023, les femmes sont plus nombreuses dans chaque catégorie d'emploi, y compris également désormais chez les enseignants (47 % en 2021)**

Répartition des effectifs par catégorie et sexe



*Parmi les agents de catégorie A, entre 2011 et 2022, la part des femmes augmente de cinq points et atteint 67 %, dont 63 % dans le FPE (+3 points)*

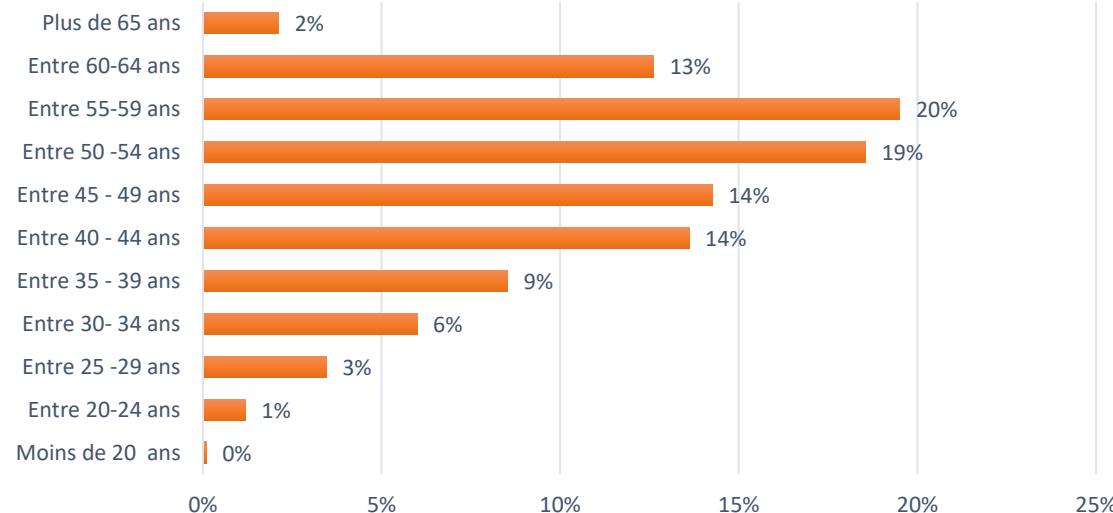
# 1- Emplois et effectifs

## Pyramide des âges des agents MASAF :

- Plus de 80 % des agents ont plus de 40 ans
- 55 % des agents ont plus de 50 ans (contre 53 % en 2021)
- **Age moyen 2023 : 49 ans**

➤ Une population vieillissante et plus âgée que dans le reste de la fonction publique

Pyramide des âges (agents MASAF)



En 2022, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 41 ans dans le secteur privé. Il était de 42 ans en 2011.  
35 % des agents ont plus de 50 ans

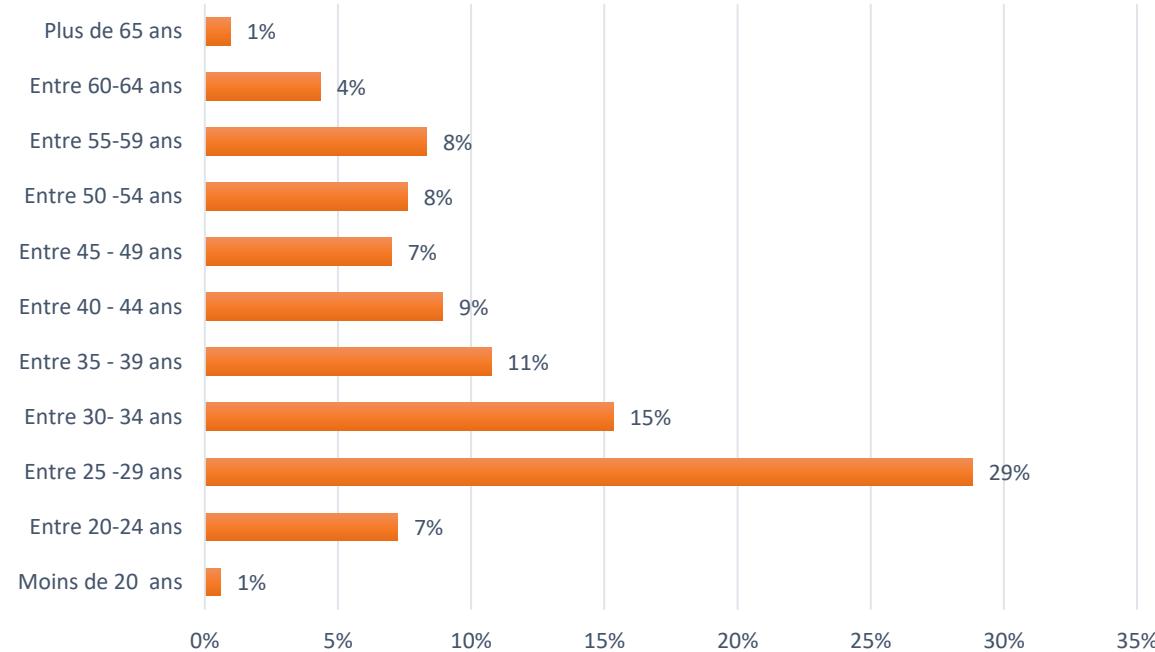
# 1- Emplois et effectifs

## Pyramide des âges des agents ACB :

- Population jeune avec près de la moitié des effectifs (51 %) dont l'âge se situe entre 20 et 34 ans
- La tranche d'âge « 25-29 ans » est celle dans laquelle on trouve le plus grand nombre d'agents

Age moyen 2023 : 37 ans

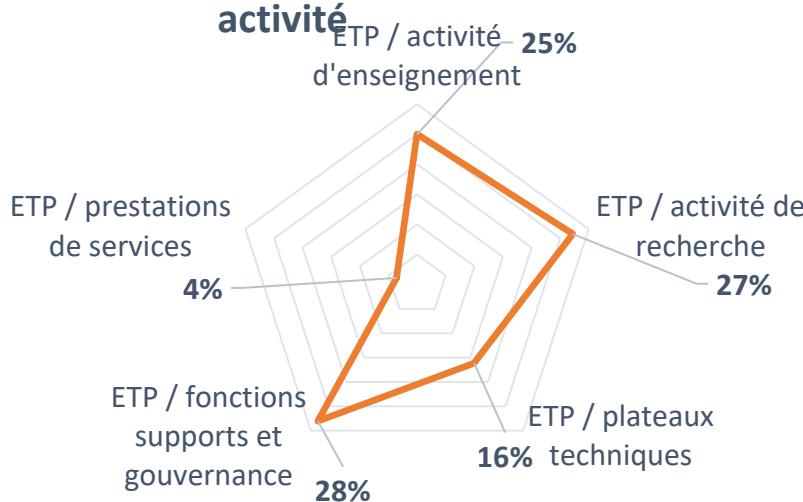
Pyramide des âges (ACB)



# 1- Emplois et effectifs

## Répartition des agents par activités

### Répartition des agents Titre 2 et ACB par activité



68 % des ETP relèvent de fonctions d'enseignement et de recherche (yc plateaux techniques)

28 % des ETP relèvent de fonctions dites « supports » et gouvernance

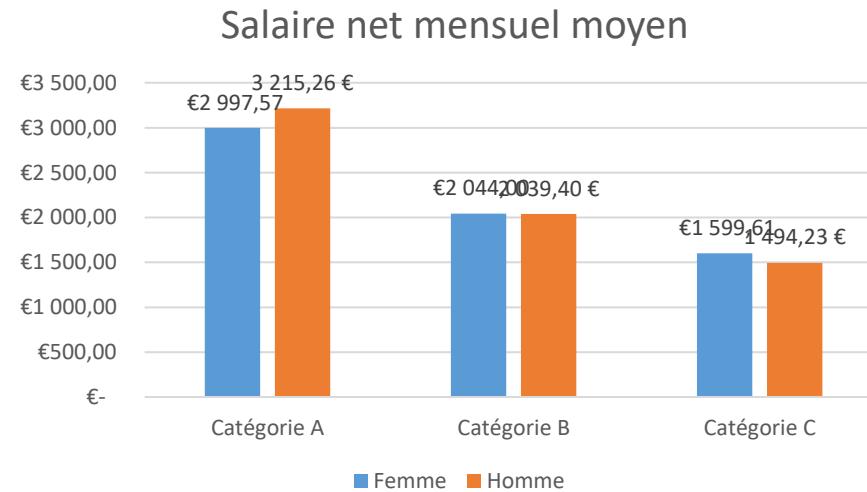
Les femmes sont majoritaires dans toutes les activités

## 2- Rémunérations

### Rémunération nette mensuelle 2023 des agents MASAF par catégorie d'emplois et par sexe

Salaire net mensuel : 2 700 €

- femmes : 2 600 €
- Hommes : 2 800 €
- écart de -7,1 %



Le salaire net mensuel moyen en 2022 dans la FPE est de 2 743 €. Il est de 2 630 € dans le secteur privé.

- Femmes : 2 594
- Hommes : 2 986
- Écart de salaire femmes hommes : -13,1%

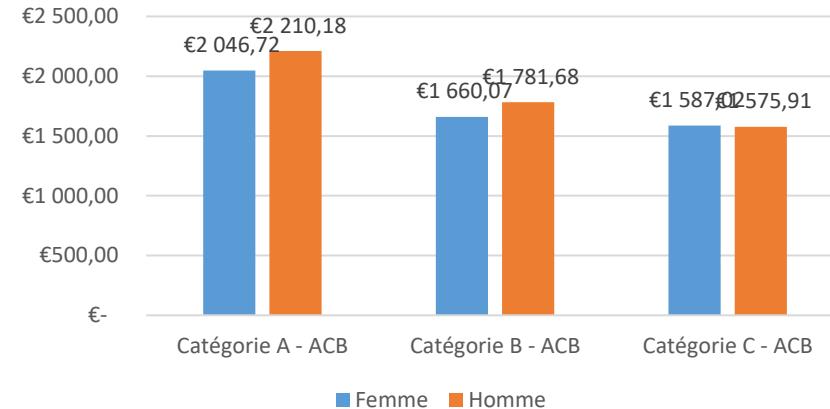
## 2- Rémunérations

### Rémunération nette mensuelle 2023 des agents ACB par catégorie d'emplois et par sexe

Salaire net mensuel : 2 000 €

- Femmes : 1 930 €
- hommes : 2 070 €
- écart de -5,3 %

Salaire net mensuel moyen



Les salaires nets moyens des contractuels dans la FPE sont supérieurs à ceux observés dans les autres versants, avec 2 080 euros mensuels, contre 2 035 euros dans la FPH et 1 923 euros dans la FPT.

## 3- Organisation et temps de travail

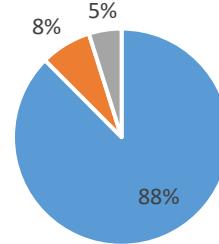
### Agents à temps partiel (MASAF + ACB) :

13 % d'agents à temps partiel ou incomplet en 2023

80 % sont des femmes

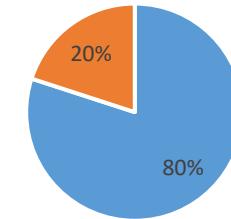
Parmi les agents à temps partiel, une majorité sont à 80 %

Répartition du temps de travail des fonctionnaires et des contractuels ACB et titre 2



■ Temps complet ■ Temps partiel ■ Temps incomplet

Répartition des agents à temps partiel ou incomplet selon le sexe

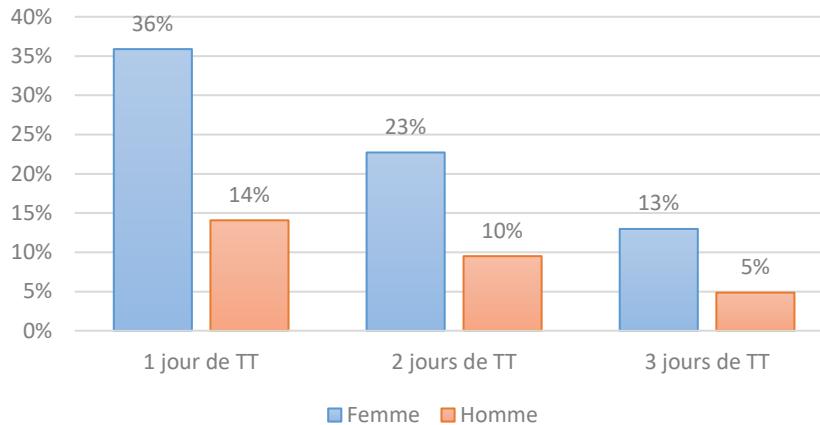


■ Femme à temps partiel ■ Homme à temps partiel

En 2023, 15 % de l'ensemble des agents FPE déclarent être à temps partiel. Les salariés du secteur privé sont 16 %.  
Une femme sur quatre déclare travailler à temps partiel (26 %), soit trois fois plus que les hommes (9 %).

## 3- Organisation et temps de travail

Pourcentage des télétravailleurs bénéficiant de 1, 2 ou 3 jours de télétravail, par sexe



Au MASAF, la part des télétravailleurs représente 60 % de l'ensemble des agents hors EC.

Proportionnellement, les femmes télétravaillent autant que les hommes [elles sont 61% (et les hommes sont 60%) à télétravailler].

**40 % de télétravailleurs en 2023 MASAF+ ACB (hors EC)**

49 % en 2021

- 70 % des télétravailleurs sont des femmes
  - 46 % des femmes télétravaillent
  - 35 % des hommes télétravaillent
- 50 % des télétravailleurs ont 1 jour de TT par semaine, 33% ont 2 jours de TT et 18 % ont 3 jours de TT => hausse du nb de jours télétravaillés
- Parmi les agents qui font du télétravail, 58 % sont de catégorie A, 32 % de catégorie B et 10 % de catégorie C

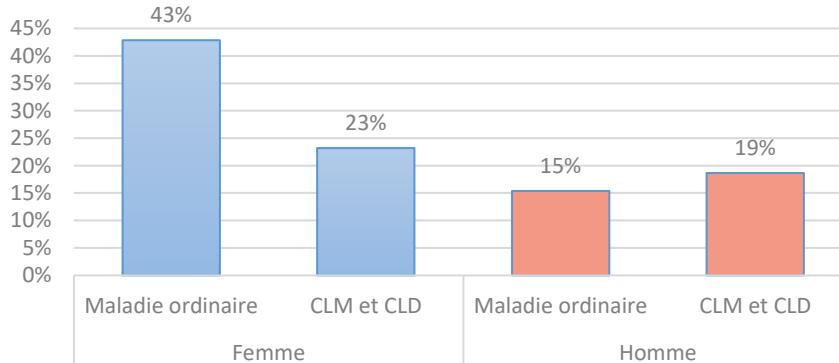
## 3- Organisation et temps de travail

**6 jours d'absence pour raison de santé en 2023** par agent en moyenne dans l'ESA (MASAF + ACB)

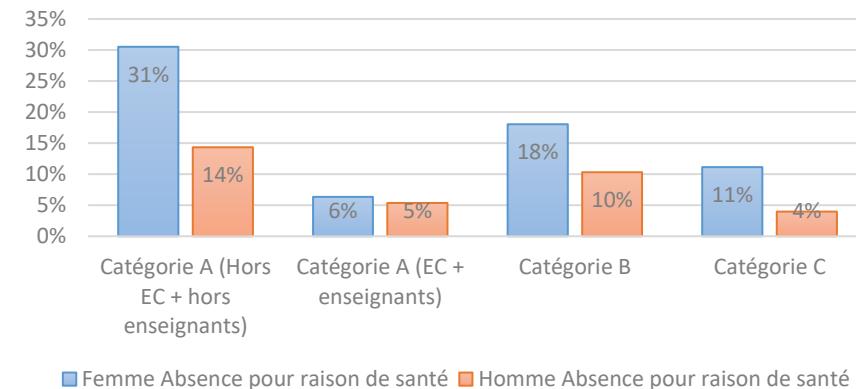
- En baisse par rapport à 2021 (8 jours – 5 jours en 2020)
- *12 jours au MASAF et dans la FP - Les agents de la FPE hors enseignants se sont absentés 8,4 jours en moyenne pour raison de santé, contre 9,3 jours pour les enseignants*

Les absences pour raisons de santé concernent à **66 % les femmes** (alors qu'elles représentent 62 % des effectifs)

Répartition des absences pour des raisons de santé par motif et par sexe



Absences pour raison de santé par catégorie et par sexe

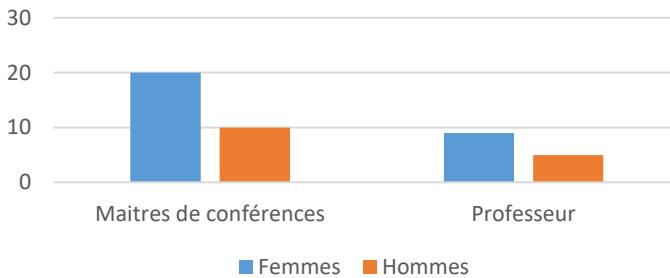


## 4- Carrière / ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

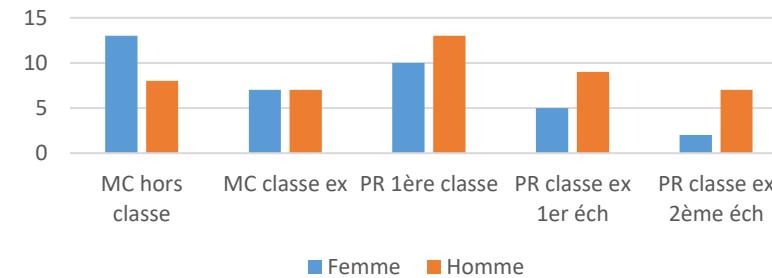
**Parmi les lauréats 2023 de concours EC (44), 66 % sont des femmes (55% en 2021)**

Parmi les EC ayant bénéficié d'un avancement de grade (81), 46 % sont des femmes (42% en 2021)

Réussite aux concours enseignants-chercheurs par corps et par sexe



Promotion des enseignants-chercheurs : avancement par grade et par sexe



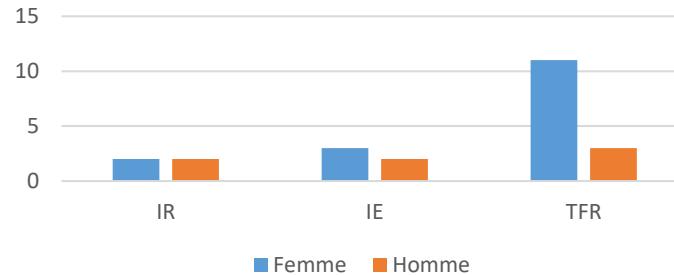
**Les 2/3 des maitres de conférences promus professeurs via la liste d'aptitude depuis 2022 sont des femmes (20 sur 30)**

## 4- Carrière / FILIERE FORMATION-RECHERCHE

35 postes proposés par voie de concours en 2023 : 4 postes d'IR, 9 postes d'IE et 22 postes de TFR

- Tous les concours IR ont été pourvus / 4 postes IE et 8 postes TFR non pourvus
- **Parmi les 23 lauréats, 17 sont des femmes (74%)**

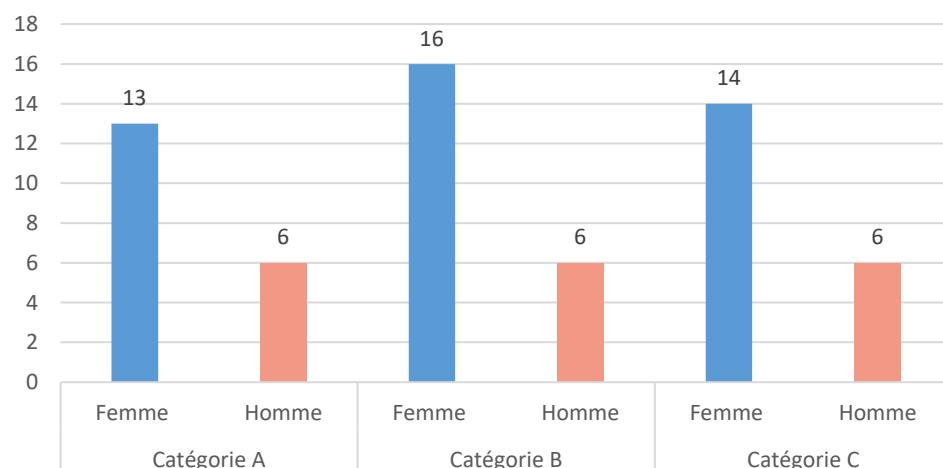
Réussite aux concours FFR par corps  
et par sexe



## 4- Carrière

**Promotions 2023 par avancement de grade et changement de corps des agents affectés dans les ESA (hors enseignants) :**

Agents promus : avancement de grade  
(FADM et FFR)



Agents promus : changement de corps (FADM et FFR)

